

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
Note de Synthèse
Conseil communautaire du 13 décembre 2022

SOMMAIRE

1 - LES ORIENTATIONS GENERALES.....	p. 3
2 - LES ORIENTATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT.....	p. 5 à 16
2-1 - Le budget principal	
2-2 - Le budget annexe des transports	
2-3 - Le budget annexe de l'assainissement	
2-4 - Le budget annexe de l'eau potable	
2-5 - Le budget annexe de l'immobilier d'entreprises	
2-6 - Le budget annexe des zones économiques	
2-7 - Le budget annexe de la base de loisirs de Condrieu	
2-8 - Le budget annexe du parc de stationnement de l'espace Saint-Germain	
3 - LES ORIENTATIONS SUR L'INVESTISSEMENT	p. 17 à 19
4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.....	p. 20
5 – MISE EN PERSPECTIVES DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT	p. 21 à 25
6 - LA GESTION DE LA DETTE.....	p. 26
7 - LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LES COMMUNES	p. 27 et 28
8 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, SES EFFECTIFS, LES DEPENSES DE PERSONNEL	p. 29 à 31
9 - ANNEXE : ETAT DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES.....	p. 32

1 - LES ORIENTATIONS GENERALES

Les situations de crise se succèdent sans discontinuer. Après la pandémie de Covid19, dont les aspects sanitaires semblent à peu près stabilisés mais dont les conséquences financières sur la sphère publique sont loin d'être soldées, la guerre en Ukraine et les tensions sur les approvisionnements déstabilisent l'économie mondiale. Les finances locales doivent ainsi composer avec un niveau d'inflation élevé notamment dans le domaine de l'énergie, des taux d'intérêts qui augmentent et des charges salariales qui suivent le mouvement.

Du côté des ressources, l'incertitude est de mise. Les bases fiscales devraient faire l'objet d'un coefficient d'actualisation en lien avec l'inflation, mais leur croissance physique pourrait être impactée défavorablement si la situation économique se dégrade. Il en est de même pour la TVA, dont nous percevons désormais une fraction en lieu et place de la taxe d'habitation, et qui pèse plus lourd aujourd'hui dans notre panier fiscal que la CFE (cotisation foncière des entreprises). Par ailleurs, on ne connaît pas encore le sort réservé à la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), que le gouvernement envisage de supprimer dans le cadre de sa politique de baisse des impôts de production.

Tenir bon dans le respect des engagements

On voit bien dans ce contexte que le maintien de l'équilibre financier devient de plus en plus difficile. A tel point que dans les premières esquisses du budget 2023, la capacité d'autofinancement de l'Agglo apparaissait sérieusement menacée. A la suite d'un travail approfondi sur les dépenses comme sur les recettes, une épargne nette qui préserve la capacité d'action en investissement a pu être restaurée.

Les orientations budgétaires présentées ci-après permettent donc de tenir bon face aux difficultés que nous allons continuer à traverser, et toujours sans augmenter les impôts conformément aux engagements pris. De même, la dotation de solidarité communautaire servie aux communes et instaurée en 2022 n'est pas remise en cause.

Faire face aux contraintes en continuant à développer les politiques publiques

La capacité d'action de la communauté d'agglomération est préservée : il est prévu d'inscrire au budget de fonctionnement 2023 non seulement les moyens humains et matériels nécessaires au maintien de la qualité des services publics malgré l'augmentation des coûts, mais aussi des crédits dédiés au développement de l'offre d'accueil collectif petite enfance et de l'immobilier d'entreprises.

Dans le domaine de la gestion des déchets, il convient de rappeler qu'une gestion responsable conduit à couvrir le coût du service avec les recettes non fiscales d'une part (subventions des éco-organismes, revente des matériaux, redevance spéciale, etc.) et la TEOM d'autre part. En 2023, cet équilibre n'est pas spontanément atteint en raison notamment d'une forte hausse des coûts de traitement et des marchés de prestations sur les déchèteries. Il est donc proposé de rechercher le produit de TEOM nécessaire en ajustant le taux en fonction de la hausse des bases. Afin de limiter au maximum cette augmentation, les orientations budgétaires comprennent un axe fort autour de l'amélioration des performances en matière de réduction des déchets, avec des moyens supplémentaires pour travailler en particulier sur les restes alimentaires.

Garder le cap de l'investissement pour répondre aux enjeux du territoire

En investissement, malgré le retour à une voilure plus normale dans le budget principal après le pic de 2022, l'Agglo reste sur un montant prévisionnel très élevé si l'on considère l'ensemble des budgets. La priorité est donnée aux travaux permettant de réaliser des économies d'énergie et un effort particulier est prévu dans les domaines du développement économique et des transports.

Le recours à l'emprunt suit la même pente que le niveau d'investissement. Les inscriptions sont donc prévues en diminution dans le budget principal, mais en hausse tous budgets confondus. Elles continueront toutefois à représenter moins de 50% du financement des investissements.

Le présent rapport est complété cette année par une perspective sur les engagements pluriannuels d'investissement. Celle-ci apporte une vue d'ensemble sur les projets à l'échelle du mandat, tels qu'ils sont actuellement identifiés.

2 -LES ORIENTATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT

2.1 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL :

Globalement, le budget principal évoluerait de la manière suivante en fonctionnement (hors dépenses d'ordre) :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
BP 2022	68,8 M€	62,5 M€
BP 2023	70,7 M€ (soit + 2,7 %)	64,1 M€ (soit + 2,6 %)

S'agissant de l'épargne, l'orientation proposée est la suivante :

	BP 2022	BP 2023
+ Recettes réelles de fonctionnement	68,8 M€	70,7 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	62,5 M€	64,1 M€
= Epargne brute (R-D)	6,4 M€	6,6 M€
- Remboursement capital de la dette	4,3 M€	4,6 M€
= Epargne nette	2,1 M€	2,0 M€

2.1.1 – Les prévisions sur les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal se décomposent de la manière suivante :

1) Les recettes principales constituées par :

- Les recettes fiscales et autres ressources qui les remplacent le cas échéant, les dotations de l'Etat qui ont complété le produit antérieur de la taxe professionnelle et les allocations qui compensent les exonérations décidées par l'Etat sur les impôts locaux
- Les dotations de fonctionnement de l'Etat
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Les attributions de compensation négatives reversées par certaines communes

2) Les recettes liées aux domaines d'activités (subventions, participations, tarification des services, redevances, etc.)

3) Les autres recettes centralisées, composées essentiellement des remboursements de salaires et de charges des budgets annexes au titre des agents et des moyens matériels qui sont mis à leur disposition. Elles comprennent également divers remboursements, le FCTVA sur le fonctionnement, une estimation des rôles supplémentaires, etc.

L'orientation proposée sur les recettes de fonctionnement du budget principal est la suivante :

	BP 2022	Pour mémoire : montants notifiés 2022	BP 2023
Recettes principales	56,0 M€	56,7 M€	59,4 M€
- Fiscalité propre et fraction TVA.....	26,7 M€	26,7 M€	28,2 M€
- Dot° de comp° ex TP et allocations comp°.....	12,2 M€	12,5 M€	12,6 M€
Sous-total fiscalité	38,9 M€	39,2 M€	40,8 M€
- Dotations de l'Etat (DGF + compensation ex part salaire TPU).....	7,2 M€	7,2 M€	7,2 M€
- TEOM.....	9,8 M€	10,1 M€	11,2 M€
- Attributions de compensation négatives.....	0,15 M€	0,2 M€	0,2 M€
Recettes des domaines d'activités	8,8 M€	/	9,9 M€
Autres recettes centralisées	4,0 M€	/	1,3 M€
TOTAL RECETTES REELLES	68,8 M€	/	70,7 M€

Commentaires sur les recettes de fonctionnement :

- Le panier fiscal de l'Agglo a connu d'importantes évolutions ces dernières années, avec notamment la suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de la TVA. Par ailleurs, une allocation de compensation versée par l'Etat s'est substituée à une partie du produit de la CFE. Cette politique gouvernementale de baisse des impôts de production devrait se poursuivre dans les années qui viennent, avec le projet de suppression de la CVAE. Toutefois, faute d'information à ce jour sur l'application de cette mesure, la CVAE est maintenue dans l'orientation budgétaire pour 2023.
- Le travail de prévision sur les recettes principales a porté sur les hypothèses suivantes que l'on pourrait qualifier de « prudentielles optimistes » :
 - Un coefficient de revalorisation des bases de 5% en regard de l'inflation constatée sur 12 mois. Pour l'Agglo, ce coefficient s'applique encore sur les bases de CFE, de TH sur les résidences secondaires et de TEOM.
 - En ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises (CFE), la croissance physique des bases est estimée à 0,5% pour 2023, soit une progression de 5,5% coefficient de revalorisation compris et un produit prévisionnel de 9,4 M€.
 - Pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €, la prévision est particulièrement incertaine compte tenu du système d'acomptes que les entreprises peuvent moduler. L'hypothèse retenue (5,9 M€) est intermédiaire entre le produit 2021 qui a été exceptionnel (6,2 M€) et le montant notifié en 2022 (5,7 M€).
 - Les produits de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) sont estimés tous deux à 1,1 M€, au même niveau que les montants notifiés en 2022.

- Sur la compensation TVA suite à la suppression de la TH, la prévision ajustée s'élève à 10,2 M€ contre 9,3 M€ au BP 2022 : cette compensation évolue en théorie comme le produit de la TVA nationale avec un mécanisme complexe d'acompte et de régularisation par rapport à N-1. L'hypothèse retenue est celle d'une croissance de 9,7% en 2023, régularisation 2022 comprise.
 - En ce qui concerne la TH résiduelle sur les résidences secondaires, il est proposé de s'en tenir au coefficient de régularisation de 5%, soit un produit prévisionnel de 330 K€.
 - Enfin, l'orientation sur les compensations de l'Etat applique la revalorisation prévue dans le cadre de la réforme des impôts de production pour la compensation de CFE et la baisse tendancielle de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Elle maintient au niveau notifié en 2022 le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et les autres allocations compensatrices, pour un montant prévisionnel total de 12,6 M€.
- Les dotations de l'Etat sont constituées :
 - de la dotation d'intercommunalité, dont la réforme en 2019 a été favorable à l'Agglo. La prévision 2023 s'élève à 1,3 M€ avec une nouvelle augmentation de 10% correspondant à la hausse annuelle maximum prévue par la loi, tant que cette dotation n'atteint le montant théorique qui revient à l'Agglo (pour mémoire : 1,65 M€ en 2022),
 - de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ancienne TP pour 5,9 M€ prévus en 2023, montant en diminution constante depuis plusieurs années.
 - Les hypothèses initiales sur l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incluent le coefficient de revalorisation estimé à 5% et une croissance physique de 1% par rapport aux bases notifiées en 2022. Dans ces conditions le produit attendu (10,7 M€) ne permet pas d'équilibrer le coût du service. Il apparaît donc nécessaire de faire évoluer les taux dans les différentes zones de perception. Leur augmentation sera calculée au plus juste en fonction du coefficient de revalorisation réellement appliqué aux bases, qui devrait être supérieur à notre estimation, dans l'objectif de dégager une recette supplémentaire d'environ 0,6 M€.
 - Les recettes des domaines d'activités sont assez nettement orientées à la hausse, notamment dans les domaines de l'environnement et de la petite enfance. Dans le premier cas, c'est principalement le fruit de l'extension des consignes de tri qui améliore les recettes de la collecte sélective. Dans une moindre mesure, l'augmentation des tarifs de redevance spéciale et les financements attendus sur les actions relatives à la transition énergétique contribuent également à cette tendance. En petite enfance, ce sont les subventions de la CAF qui fluctuent favorablement dans le cadre de la transition entre le contrat enfance jeunesse et la convention territoriale globale.
 - Les autres recettes centralisées sont en revanche en forte baisse. En effet, à partir de 2023 les salaires du cycle de l'eau et des transports seront inscrits directement dans les budgets annexes concernés (voir point sur la masse salariale dans le chapitre suivant). Ils ne seront donc plus recouverts par le budget principal.

2.1.2 – Les prévisions sur les dépenses de fonctionnement du budget principal

Globalement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'élèverait à + 2,6 %. Ces dernières se décomposent entre les « grands postes » suivants :

	BP 2022	BP 2023
• Les reversements aux communes (attribution de compensation)	14,9 M€	14,9 M€
• La dotation de solidarité communautaire	0,5 M€	0,5 M€
• La contribution au FPIC	0,6 M€	0,55 M€
• Le service de la dette (intérêts)	0,6 M€	0,95 M€
• Les dépenses des domaines d'activités	23,0 M€	25,7 M€
• La masse salariale du personnel	20,5 M€	18,9 M€
• Les dépenses centralisées en ressources humaines	0,7 M€	0,7 M€
• Les autres dépenses centralisées	1,8 M€	1,8 M€
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	62,5 M€	64,1 M€

Commentaires sur les dépenses de fonctionnement :

- L'attribution de compensation versée aux communes est stabilisée en 2023. Elle inclut toujours la retenue applicable aux communes de l'ex CCRC, visant à neutraliser l'impact de la suppression de la TH. En effet, l'anomalie de la loi de finances à l'origine de cette mesure n'a pu être corrigée par voie législative, le Conseil constitutionnel, saisi par l'Agglo, ayant décidé de suivre la position du Gouvernement enjoignant au territoire de procéder ainsi pour assurer le rééquilibrage entre la surcompensation des communes et la sous-compensation de l'EPCI.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) mise en place en 2022 est maintenue avec le même montant.
- La contribution de Vienne Condrieu Agglomération au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimée identique au montant notifié en 2022 en l'absence d'informations pour 2023.
- La tendance s'inverse pour les intérêts de la dette, qui amorcent une hausse compte tenu de la forte croissance des taux.
- Les dépenses des domaines d'activités sont estimées à 25,7 M€ en 2023 contre 23 M€ au BP 2022 soit une augmentation de 11,7%.

On retrouve ici l'impact de la hausse des coûts de l'énergie, notamment sur les piscines et les gymnases. Le surcoût est estimé globalement à 787 K€ en 2023 pour l'électricité et le gaz.

Une tendance inflationniste qui s'applique, même si c'est dans une moindre mesure, à beaucoup d'autres secteurs d'activité et qui, cumulée aux tensions sur le coût de la main d'œuvre, entraîne aussi une forte croissance des indices servant à calculer les révisions de prix dans les marchés et les DSP. Ce phénomène se ressent plus particulièrement dans les domaines de la gestion des déchets et des transports.

Des mesures d'économie ont été recherchées à tous les niveaux pour limiter les conséquences de cette conjoncture défavorable, mais d'autres facteurs de hausse sont à signaler, comme le renouvellement de la DSP relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage par exemple.

Toutefois les orientations budgétaires 2023 ne consistent pas seulement à subir des contraintes extérieures et à essayer d'en minimiser les effets. Les prévisions de dépenses 2023 permettent ainsi d'assurer la continuité de l'action communautaire et il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires pour développer l'offre collective d'accueil petite enfance et améliorer la performance du territoire en matière de tri et de réduction des déchets. Les prévisions intègrent également la réouverture du stade nautique de St Romain en Gal en juillet.

- En ce qui concerne la masse salariale, il convient de préciser préalablement qu'une modification technique est proposée dans le traitement des salaires des agents des budgets annexes eau, assainissement et transports. Ceux-ci étaient jusqu'à présent payés sur le budget principal, qui refacturait ensuite ces traitements aux budgets annexes. Il s'agissait donc d'une écriture d'ordre (dépense/recettes) qui gonflait artificiellement le budget principal dans l'appréhension de sa masse salariale. En 2023 les agents affectés dans les services industriels et commerciaux seraient directement payés sur les budgets annexes.

Indépendamment de ce changement, la masse salariale progresserait de 6,9% en 2023, soit + 1,2 M€ en valeur absolue. Dans cette augmentation, les mesures gouvernementales prises en 2022 pèsent à elles seules 0,9 M€, dont 0,3 M€ pour la revalorisation du point d'indice. Mais la prévision 2023 intègre aussi les moyens humains nécessaires au développement des politiques de l'Agglo, par exemple 2 postes créés au service environnement pour la mise en œuvre de la gestion des biodéchets.

- Les dépenses centralisées en ressources humaines (formation, politique sociale du personnel, médecine du travail, etc.) et les autres dépenses centralisées (administration générale, assemblées, communication, informatique, etc.) devraient être stabilisées.

2.2 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- L'exploitation des transports urbains et interurbains,
- Le service des transports scolaires,
- La politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- Le produit du versement mobilité acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés,
- La participation de la région issue des conventions conclues initialement avec les départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- Des recettes diverses d'exploitation,
- La subvention d'équilibre du budget principal.

La section d'exploitation du budget des transports évolue comme suit (hors dépenses d'ordre) :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
BP 2022	11,8 M€	10,8 M€
BP 2023	12,8 M€ (soit + 8,5 %)	11,9 M€ (soit + 10,2 %)

S'agissant de l'épargne, l'orientation proposée sur ce budget des transports est la suivante :

	BP 2022	BP 2023
+ Recettes réelles de fonctionnement	11,8 M€	12,8 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	10,8 M€	11,9 M€
= Epargne brute (R-D)	1 M€	0,9 M€
- Remboursement capital de la dette	0,2 M€	0,2 M€
= Epargne nette	0,8 M€	0,7 M€

Les prévisions sur les grands postes de recettes de fonctionnement du budget des transports

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023
Produit du versement mobilité	5 160 K€	5 660 K€
Participation reçue sur les transports scolaires	5 760 K€	6 009 K€
Recettes des modes doux de déplacement (+ divers)	63 K€	99 K€
Subvention d'équilibre du budget principal	800 K€	1 000 K€
TOTAL	11 783 K€	12 768 K€

Les prévisions sur les grands postes de dépenses de fonctionnement du budget des transports :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023
Financement des DSP transports urbains, interurbains et scolaires	9 627 K€	10 659 K€
Service des transports scolaires (conventions)	150 K€	204 K€
Autres dépenses exploitation des transports urbains	210 K€	231 K€
Intermodalité	57 K€	60 K€
Modes doux	219 K€	262 K€
Moyens du service (dépenses de personnel, études, communication...)	478 K€	455 K€
Intérêts de la dette	22 K€	26 K€
TOTAL	10 763 K€	11 897 K€

Commentaires sur le budget des transports :

- En recettes, on fait l'hypothèse d'un versement mobilité dynamique, tendance qui semble être confirmée par les projections réalisées sur le produit à percevoir en 2022. L'augmentation de la participation régionale aux transports scolaires est à mettre en relation avec celle des coûts du service. Malgré ces recettes en hausse, une revalorisation de la subvention d'équilibre apparaît nécessaire pour absorber la hausse des dépenses.
- En effet, le coût de la délégation de service public, qui représente près de 90% des dépenses, est fortement impacté (+ 10,7 %) par les tensions sur les prix des carburants, de la main d'œuvre et des matériaux, car ces éléments entrent dans la composition des indices utilisés pour le calcul des révisions de prix. Les autres postes de dépenses subissent également cette tendance inflationniste, mais l'évolution de la ligne mode doux s'explique aussi par le développement des politiques mises en place par l'Agglo en matière de location de vélos et de covoiturage notamment. Afin d'atténuer la tendance haussière, des économies ont été recherchées sur le fonctionnement du service (- 5 %).

2.3 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement porte sur les compétences assainissement non collectif et assainissement collectif.

Il concerne toutes les communes de l'agglomération à l'exception des communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, situées sur le territoire du SYSEG qui exerce les compétences assainissement collectif et non collectif sur ces communes.

Le budget 2023 de l'assainissement devrait être fortement impacté par le contexte économique actuel, qui se traduit par une forte hausse des charges de fonctionnement (masse salariale, dépenses d'électricité, fourniture de produits de traitement pour les STEP). Cette hausse devrait cependant être contrebalancée par des recettes importantes de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

L'orientation proposée en fonctionnement sur ce budget est la suivante :

	BP 2022	BP 2023
+ Recettes réelles de fonctionnement	6,9 M€	7,5 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	4,6 M€	5,4 M€
= Epargne brute (R-D)	2,3 M€	2,1 M€
- Remboursement capital de la dette	1,3 M€	1,3 M€
= Epargne nette	1 M€	0,8 M€

Les principales recettes de ce budget annexe sont :

- Le produit de la redevance d'assainissement collectif,
- Le produit de la redevance d'assainissement non collectif,
- Le produit des redevances perçues dans le cadre des reversements non domestiques,
- Le produit de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) : cette recette perçue lors du raccordement de nouveaux immeubles au réseau d'assainissement collectif est en forte hausse en 2023 en lien avec le dynamisme de la construction sur le territoire. C'est ainsi que cette recette estimée à 0,5 M€ au budget 2022 est estimée à près de 1 M€ en 2023. Il s'agit cependant d'une recette conjoncturelle,
- Les produits des conventions de déversement et de traitement conclues avec les collectivités qui rejettent leurs eaux usées dans les systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération (communes de Ternay et de Oytier-Saint-Oblas, syndicat intercommunal de Plaine Lafayette),
- Le produit des frais de branchement,
- Les recettes issues de la vente du bio méthane produit à la station d'épuration de Vienne Sud,
- La contribution du budget principal à la gestion des eaux pluviales,
- Les subventions de l'Agence de l'eau et les recettes diverses.

Les principales dépenses sont :

- Des charges à caractère général : électricité, fluides, maintenance, entretien des réseaux et bâtiments. Le budget assainissement étant fortement exposé à l'envolée du coût de l'énergie, les crédits ouverts passent de 0,6 M€ au BP 2022 à 1,3 M€ au BP 2023.
- Les dépenses de personnel : concernant ces dépenses, il convient de rappeler que les charges de personnel de la direction du cycle de l'eau font l'objet d'une ventilation analytique entre le budget assainissement et le budget eau potable selon le temps de travail de chaque agent pour le compte de l'une ou l'autre compétence. Ces dépenses sont également en augmentation de 121 K€ en lien

notamment avec l'impact de la revalorisation du point d'indice (+ 90 K€) et intègrent notamment la création d'un poste de technicien supplémentaire pour travailler sur les travaux prévus sur la STEP de Vienne Sud et la station de Gémens.

- Les intérêts de la dette : les charges financières sont stables bien qu'elles intègrent l'amortissement d'un nouvel emprunt d'un montant de 1 million d'euros souscrit en 2022.

Pour l'année 2023, on relève la baisse du niveau d'épargne nette, cette dernière diminuant de 0,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la hausse importante des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2022 que ne parvient pas à compenser entièrement la hausse des recettes issues de la PFAC.

Les principales orientations en fonctionnement pour 2023 :

- Augmentation sur 2 ans de la hausse des recettes issues de la redevance d'assainissement collectif.
- Poursuite de la mission d'audit énergétique de la STEP de Vienne Sud et mise en œuvre des préconisations afin d'optimiser la consommation énergétique de cet équipement.

2.4 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Il s'agit d'un budget annexe qui prévoit les dépenses et recettes relatives au service public industriel et commercial de l'eau potable, compétence transférée à Vienne Condrieu Agglomération le 1^{er} janvier 2020.

Comme le budget assainissement, le budget eau potable est soumis à la TVA ; il est donc construit avec des montants hors taxe.

Ce budget concerne toutes les communes sur lesquelles Vienne Condrieu Agglomération exerce directement la compétence eau potable. Il ne concerne donc pas les communes membres du :

- Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais : Longes, Trèves, les Haies, Echalas, Saint Romain en Gier, Ampuis-Haut, Condrieu-Haut, Loire sur Rhône-Haut, Saint Cyr sur le Rhône-Haut
- Syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier : Septème et Luzinay

Les prévisions 2023 intègrent la dissolution au 31 décembre 2022 du syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes, ainsi que la reprise en régie de la commune des Côtes d'Arey à compter du 1^{er} avril 2023.

L'orientation proposée en fonctionnement sur ce budget est la suivante :

	BP 2022	BP 2023
+ Recettes réelles de fonctionnement	8,1 M€ *	8,4 M€ *
<i>Dont redevance assainissement</i>	<i>2,6 M€</i>	<i>2,7 M€</i>
- Dépenses réelles de fonctionnement	5,9 M€ *	6,5 M€ *
<i>Dont reversement redevance au budget assainissement</i>	<i>2,6 M€</i>	<i>2,7 M€</i>
= Epargne brute (R-D)	2,2 M€	1,9 M€
- Remboursement capital de la dette	0,6 M€	0,7 M€
= Epargne nette	1,6 M€	1,2 M€

* Afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement des redevances eau et assainissement en régie, il a été convenu avec la Trésorerie d'émettre une seule facture et d'encaisser les deux redevances sur le budget eau potable, ce dernier reversant ensuite au budget assainissement les redevances perçues pour son compte.

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les recettes issues des redevances eau potable,
- Les recettes issues de conventions de vente d'eau à d'autres collectivités,
- Les recettes issues des travaux réalisées par la régie des eaux sur Vienne, Chonas l'Amballan et les Côtes d'Arey,
- Les redevances pour le prélèvement sur les ventes d'eau en gros,
- Les redevances assainissement qui sont ensuite reversées au budget assainissement,
- Les prélèvements faits pour le compte de l'Agence de l'eau : ces prélèvements sont ensuite reversés à l'Agence de l'eau et apparaissent donc en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les dépenses de fonctionnement général qui recouvrent notamment les dépenses d'électricité, les remboursements des frais d'administration générale au budget principal (ressources humaines, informatique, marchés, etc.), les dépenses diverses liées à l'exploitation du réseau (petit matériel, maintenance, analyses, etc.). Concernant plus particulièrement les dépenses d'électricité, ces dernières passent de 150 K€ prévus au BP 2022 à 335 K€ au BP 2023.
- Les dépenses de personnel sont en augmentation par rapport à l'exercice 2022 : celles-ci intègrent notamment l'embauche de 2 agents d'exploitation afin de faire face à l'extension du périmètre en régie,
- Les contributions versées au syndicat mixte d'eau potable (SMEP) Rhône Sud, pour les communes de Chasse sur Rhône et Loire sur Rhône,
- Le remboursement des frais financiers : Vienne Condrieu Agglomération a repris en effet les emprunts souscrits par les collectivités pour le financement de la compétence eau potable. Ces charges sont en diminution, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2022,
- Les reversements des sommes collectées pour le compte de l'Agence de l'eau, ainsi que la redevance sur les prélèvements d'eau en gros,
- Le reversement des redevances d'assainissement au budget assainissement,
- Les admissions en non-valeur,
- Les dégrèvements liés aux factures d'eau.

Pour l'année 2023, on relève la baisse du niveau d'épargne nette, cette dernière diminuant de 0,4 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la hausse des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales orientations en fonctionnement pour 2023 :

- Reprise de la gestion des communes de Reventin Vaugris et d'une partie de la commune de Chonas l'Amballan suite à la dissolution du SIE de Gerbey Bourrassonnes au 1^{er} janvier 2023,
- Reprise en régie de la commune des Côtes d'Arey à compter du 1^{er} avril 2023,
- Mise à jour du règlement de service de l'eau potable pour les communes gérées en régie.

2.5 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique du site de St Germain (bâtiments Orion et Ellipse, pépinière d'entreprises, site ex EDF de la rue Denfert-Rochereau, etc.), ainsi que le tènement « Clé du Rhône » sur la zone du Trye à Saint Romain en Gal, le pavillon du tourisme et la maison du festival.

L'orientation proposée en fonctionnement sur ce budget est la suivante :

	BP 2022	BP 2023
+ Recettes réelles de fonctionnement	564 K€	650 K€
- Dépenses réelles de fonctionnement	282 K€	386 K€
= Epargne brute (R-D)	282 K€	264 K€
- Remboursement capital de la dette	46 K€	46 K€
= Epargne nette	236 K€	218 K€

Les dépenses de ce budget sont constituées par :

- Des charges de gestion courante : entretien, maintenance, nettoyage, impôts fonciers, eau, électricité, gaz, honoraires, combustibles, etc.
- Les intérêts de la dette

En recettes, ce budget est financé par :

- Les recettes locatives et le remboursement des charges
- Des recettes diverses
- Une subvention d'équilibre du budget

Commentaires sur ce budget :

Pour 2023, le budget annexe de l'immobilier d'entreprises devrait subir une hausse importante de ses charges (+ 94 K€) compte tenu du contexte inflationniste, notamment en ce qui concerne le prix de l'énergie. Cette augmentation des charges ne sera répercutée que progressivement sur les recettes locatives. En outre, les intérêts de la dette devraient également peser plus lourd (+ 10 K€).

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire d'ajuster la subvention d'équilibre du budget principal qui passerait à 256 K€, contre 166 K€ en 2022.

2.6 – LE BUDGET ANNEXE DES ZONES ECONOMIQUES

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec de nombreuses écritures d'ordre.

L'orientation 2023 prévoit l'acquisition de terrains ayant vocation à être aménagés puis commercialisés sous forme de baux à construction (1,2 M€), ainsi qu'un programme de travaux (1,3 M€) comprenant notamment la réalisation de la zone du Plateau à Trèves.

A cela s'ajoutent des dépenses de gestion comme la taxe foncière.

La subvention du budget principal nécessaire pour assurer l'équilibre de ce budget annexe est de 27 K€ en 2023.

2.7 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE LA BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Ce budget annexe est géré en délégation de service public.

L'orientation proposée en fonctionnement sur ce budget est la suivante :

	BP 2022	BP 2023
+ Recettes réelles de fonctionnement	182 K€	184 K€
- Dépenses réelles de fonctionnement	67 K€	83 K€
= Epargne brute (R-D)	115 K€	101 K€
- Remboursement capital de la dette	68 K€	71 K€
= Epargne nette	47 K€	30 K€

Les dépenses de ce budget sont constituées par :

- Des charges de gestion courante qui restent stables d'une année sur l'autre (52 K€) : achats de petit équipement, eau, électricité, combustibles, entretien, maintenance, gardiennage, impôts fonciers, honoraires, redevance de droits de passage et servitudes, etc.
- Les intérêts de la dette (16 K€)
- En 2023, s'ajoutera le changement du sable de la plage (15 K€)

En recettes, ce budget est financé par :

- La redevance versée par le fermier qui passe de 44 K€ en 2022 à 47 K€ en 2023
- Une subvention d'équilibre du budget principal de 137 K€ contre 138 K€ au BP 2022

2.8 – LE BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT ESPACE SAINT-GERMAIN

Ce budget a été créé en vue de construire puis d'exploiter un parking en ouvrage sur l'espace Saint-Germain à Vienne, à l'emplacement de l'ancien musée de la draperie.

Portant sur une activité à caractère industriel et commercial, ce budget est assujetti à la TVA.

Après consultation des entreprises, le coût de l'équipement s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation initiale, à cause notamment de l'envolée des prix des matériaux. Il a donc été décidé de suspendre le projet dans l'attente de conditions économiques plus favorables.

Ainsi, pour 2023, aucune inscription n'est prévue dans ce budget annexe.

3 - LES ORIENTATIONS SUR L'INVESTISSEMENT

Les orientations 2023 confirment la dynamique de l'investissement au sein de l'Agglo, avec un montant prévisionnel qui dépasse légèrement le niveau record atteint l'an dernier. Un volontarisme particulièrement appuyé dans les domaines de l'action économique et des transports. Dans le budget principal, l'achèvement du stade nautique explique la diminution des crédits malgré le renforcement des moyens affectés aux économies d'énergie, à la gestion des déchets, à la petite enfance, ou encore à l'informatique dans les écoles.

En incluant l'ensemble des budgets, l'investissement se présenterait comme suit (hors remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre) :

	<u>Rappel 2022</u>	<u>2023</u>
Inscriptions budget primitif.....	31,95 M€	32,30 M€

La décomposition entre budgets :

	BP 2022	BP 2023
Budget principal	19,87 M€	17,47 M€
Transports et déplacements	1,38 M€	3,25 M€
Immobilier d'entreprises	2,03 M€	2,31 M€
Zones économiques	0,04 M€	2,52 M€
Assainissement	3,86 M€	3,46 M€
Eau potable	2,69 M€	3,24 M€
Base de loisirs de Condrieu	0,08 M€	0,05 M€
Parc de stationnement Saint-Germain	2,00 M€	
Total	31,95 M€	32,30 M€

Les investissements du BP 2023 par domaines d'intervention :

Economie et tourisme	6,04 M€
Aménagement et rénovation urbaine.....	1,01 M€
Habitat	0,44 M€
Transports.....	3,25 M€
Voirie communautaire et infrastructures.....	6,73 M€
Petite enfance et téléalarme.....	1,29 M€
Equipements sportifs.....	1,32 M€
Gestion des déchets, transition énergétique et biodiversité.....	2,15 M€
Maintenance du patrimoine, informatique et administration générale.....	1,44 M€
Assainissement, eau potable, eaux pluviales et rivières	8,62 M€
Total.....	32,30 M€

Les grandes priorités et points forts pour 2023 :

Dans la continuité de l'action de Vienne Condrieu Agglomération, l'ensemble des domaines d'activités reste servi. On relève néanmoins les points forts suivants :

- **Sur l'économie et le tourisme** : il ressort des orientations budgétaires 2023 un effort marqué sur les zones d'activités économiques, avec l'inscription des travaux d'aménagement de la zone du Plateau à Trèves et d'une provision pour des acquisitions foncières. Le budget de l'immobilier d'entreprises intègre le transfert, depuis le budget des zones d'activités, d'un tènement destiné à être commercialisé en bail à construction. Il convient également de noter la poursuite de la réhabilitation du site logistique embranché de St-Romain en Gal et du projet d'hôtel d'entreprises dans le bâtiment Ellipse. En revanche, le projet de parking en ouvrage de l'espace Saint Germain est suspendu dans la perspective d'un retour à des conditions économiques plus favorables. Les orientations majeures dans le secteur du tourisme portent sur le démarrage des travaux d'extension de la halte fluviale, la réalisation du belvédère de Tupin-et-Semons et la poursuite des autres actions du schéma touristique.
- **Dans le domaine des transports** : de nouveaux projets arrivent en 2023, notamment le réaménagement du cours Brillier avec la création d'une voie de bus en site propre, ou encore l'expérimentation d'un bus à hydrogène. L'avenir se prépare aussi avec la poursuite des études sur la halte ferroviaire de Reventin-Vaugris. Le renouvellement du système de billetterie est également un élément marquant du budget 2023, ainsi que les efforts sur la sécurisation des arrêts de bus et le développement des modes doux de déplacement.
- **Sur la voirie et les infrastructures** : l'orientation pour le budget 2023 maintient un effort soutenu dans les différentes enveloppes annuelles. Elle prévoit également la poursuite du projet de réaménagement de l'entrée nord de Vienne et le lancement des études relative à l'itinéraire cyclable entre Vienne-Malissol et Pont Evêque. Il est enfin proposé d'inscrire l'ensemble des crédits nécessaires au réaménagement des abords du collège de l'Isle dans le cadre du plan de mobilité et à la réfection du mur du belvédère de Tupin-et-Semons.
- **Sur la gestion des déchets** : l'augmentation des crédits prévus traduit le volontarisme de l'Agglo en matière de réduction des déchets et d'optimisation de leur gestion. Ainsi de nouveaux investissements sont inscrits en faveur du tri des biodéchets, via l'acquisition d'équipements permettant l'apport volontaire des restes alimentaires, ainsi qu'une étude de faisabilité pour une ressourcerie. Par ailleurs, l'effort sur le déploiement des conteneurs enterrés est maintenu à un niveau élevé et une politique active de renouvellement des camions de collecte est lancée.
- **Sur la transition énergétique** : les orientations budgétaires 2023 prévoient essentiellement les crédits pour le soutien au remplacement des foyers bois.
- **Sur les équipements sportifs** : l'essentiel des dépenses est à nouveau consacré à l'extension et à la modernisation du stade nautique à Saint-Romain en Gal, dont les travaux vont se terminer en 2023. Les orientations budgétaires prennent également en compte le maintien à niveau des piscines de Loire sur Rhône et Villette de Vienne transférées à Vienne Condrieu Agglomération en 2022, ainsi que les premières études dans la perspective de leur réhabilitation. Par ailleurs, les crédits nécessaires au maintien à niveau des gymnases et autres équipements sportifs sont reconduits.
- **Sur la petite enfance** : l'essentiel des crédits proposés pour 2023 est consacré aux travaux de restructuration de l'EAJE de Malissol, ainsi qu'à la rénovation des Petits Mariniers, de la cour de la Clé des Champs et du site de la Farandole. L'accent est mis par ailleurs sur les premières actions de mise aux normes des établissements en regard du nouveau cadre réglementaire.

- **Sur la maintenance du patrimoine et l'administration générale** : l'orientation budgétaire pour 2023 répond aux enjeux actuels autour de l'énergie, avec un programme de rénovation énergétique des bâtiments, notamment Antarès, et des crédits dédiés au développement d'installations photovoltaïques en autoconsommation. Par ailleurs, le schéma directeur du numérique dans les écoles passe en phase de mise en œuvre.
- **Sur les réseaux d'assainissement** : l'année 2023 sera à nouveau marquée par d'importants crédits consacrés notamment à la fin des travaux de raccordement de la commune d'Eyzin-Pinet à la STEP de Vienne Sud, par le démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des Haies, ainsi que par des travaux de réhabilitation de réseaux prévus dans le cadre du schéma directeur de l'ex-SYSTEPUR. Il est également prévu le lancement du schéma directeur de l'assainissement.
- **Sur les équipements relatifs à l'eau potable** : dans le cadre de ses orientations budgétaires pour 2023, l'Agglo poursuit les politiques initiées par les collectivités précédemment compétentes qui comprennent notamment les travaux de modernisation réalisés sur le captage de Gerbey, le co-financement des travaux du captage des Bielles réalisés par Bièvre Isère et la poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'eau, dont notamment les opérations en lien avec la réhabilitation du cours Brillier.
- **Sur les eaux pluviales, le ruissellement et les rivières** : l'orientation budgétaire pour l'année 2023 se caractérise par une baisse des crédits proposés après d'importants travaux en 2022. En ce qui concerne les eaux pluviales, les investissements concernent la réalisation du schéma directeur et la poursuite des travaux de mise en séparatif. Dans le domaine du ruissellement et des rivières, les investissements portent notamment sur la réhabilitation des galeries situées sous le cours Brillier et plus généralement sur la réalisation de travaux rendus nécessaires par l'aggravation des phénomènes pluvieux.

4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

En K€	Budget principal	Transp.	Immo ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Assain ^t	Eau potable	TOTAL
Subventions, participations	3 355	833	491	/	/	1 106	100	5 885
Cessions / Baux à construction	400	/	1 395	/	/	/	/	1 795
FCTVA / Récupération TVA	2 750	134	/	/	/	/	/	2 884
Epargne nette	2 012	681	218	/	30	821	1 241	5 003
Avances du budget ppal aux budgets annexes	/	/	/	2 524	/	/	/	2 524
Solde avances / remboursements sur le budget ppal	454	/	/	/	/	/	/	454
Emprunt	8 500	1 600	203	/	15	1 531	1 900	13 749
TOTAL	17 471	3 248	2 307	2 524	45	3 458	3 241	32 294

Commentaires :

- Le financement de l'investissement envisagé au BP 2023 conserverait une structure bien équilibrée.
- Le recours à l'emprunt pour l'ensemble des budgets s'élèverait ainsi à 13,7 M€, contre 14,6 M€ au BP 2022, soit 42,6 % du financement des investissements. Dans le budget principal, le recours à l'emprunt serait limité à 8,5 M€, au lieu de 10,2 M€ au BP 2022.
- Il convient de préciser que la totalité des emprunts inscrits n'est pas effectivement réalisée. Ainsi l'Agglo a mobilisé 7 M€ en 2022 sur l'ensemble des budgets (cf chapitre 6).
- L'autofinancement de l'investissement (épargne nette + produit des cessions + récupération de la TVA) représente 30 % du financement prévisionnel de l'investissement sur l'ensemble des budgets et 29,5 % du financement sur le seul budget principal.

5 – MISE EN PERSPECTIVE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

L'orientation budgétaire de l'exercice à venir doit également être l'occasion d'évoquer les engagements pluriannuels de la Communauté en matière d'investissement.

La présentation qui suit est une « *mise en perspective* » des opérations d'investissement en cours ou à venir tels qu'elles sont actuellement identifiées. Ces opérations sont :

- soit déjà décidées et opérationnelles,
- soit en cours de définition par les services (programme, estimatif du coût et des financements) et en déclinaison des différents schémas directeurs et documents stratégiques déjà approuvés par le conseil communautaire. Cette dernière catégorie d'opérations a vocation à être approuvée formellement par le conseil communautaire à l'issue des études de définition. C'est la raison pour laquelle la mention qui lui est appliquée est souvent « *programme et coût à définir* ».

A ce stade, cette « mise en perspective » ne constitue pas une « Programmation Pluriannuelle d'Investissement » (PPI) qui reste à construire. Mais elle représente le premier jalon pour son élaboration. Elle permet également de progresser dans l'élargissement de la pratique des « AP-CP » lors du vote du budget primitif 2023.

Concernant les montants, la présentation ci-après comprend :

- le coût de l'opération brut avec le niveau de maturité de son estimation (programme, AVP,...) ;
- le coût net de l'opération déduction faite des financements attendus, c'est-à-dire le reste à charge pour l'Agglo ;
- le crédit de paiement envisagé au BP 2023 ;
- le solde à budgéter sur les exercices suivants.

Les crédits de paiements à inscrire sur les exercices suivants seront à préciser en regard de l'avancement des projets et tiendront compte des capacités budgétaires en investissement de chaque exercice. La construction annuelle du budget d'investissement donnera donc lieu à des ajustements dans la priorisation des projets.

Pour rappel, la communauté d'agglomération s'est dotée en investissement d'une comptabilité par opération.

On distingue deux catégories d'opération :

- **Des opérations qui relèvent de « programmes annuels »** : il s'agit de crédits d'entretien et de renouvellement du domaine public (voirie, réseaux, maintenance du patrimoine et des infrastructures, renouvellement d'équipements...) ou de crédits annuels qui participent de manière récurrente à la continuité d'action dans les compétences (par ex. le soutien à la politique de l'habitat).

Ces programmes annuels représentent en moyenne une enveloppe budgétaire de 9 M€ chaque année.

- **Des « opérations spécifiques »** correspondant à des investissements non récurrents c'est-à-dire des opérations qui ont « un début et une fin » et font l'objet généralement de financements spécifiques.

La réalisation de ces opérations spécifiques s'étale généralement sur plusieurs exercices ce qui justifie une AP-CP et une présentation en termes d'engagement pluriannuel.

5.1 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS SUR LE BUDGET PRINCIPAL (montants en K€) :

Libellé de l'opération	Coût de l'opération		Montant à budgéter en 2023	Montant à budgéter exercices suivants	Observations
	Montant brut ttc	Montant net ttc après financements externes			
Extension de la halte fluviale	3 600 K€	2 670 K€	250 K€	3 300 K€	- Estimation avant AVP - Financements externes attendus Région et Département
PLU intercommunal	850 K€	850 K€	150 K€	700 K€	
NPNRU Vallée de la Gère Rue de Serpaize	1 400 K€	1 400 K€	400 K€	1 000 K€	- Estimation niveau programme - Subventions à solliciter
NPNRU Vallée de la Gère Participation à l'aménagement des espaces publics	1 530 K€	1 530 K€	0	1 530 K€	- Maîtrise d'ouvrage Ville
Requalification entrée nord de Vienne	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	400 K€	<i>A définir</i>	- Programme et chiffrage en cours de définition - Financements attendus : Département, CNR, Agence de l'eau... En cours de discussion
Itinéraire cyclable Vienne Malissol - Pont-Evêque (tranche 1)	2 600 K€	1 600 K€	400 K€	2 200 K€	- Estimation programme avant AVP - Financements attendus Etat et Département Isère
Complément échangeur sud	2 120 K€	2 120 K€	0	1 875 K€	- Cf convention de financement tripartite (valeur 2016)
Aménagement voirie secteur Trenal Ste-Colombe	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	15 K€	<i>Pour mémoire</i>	- Programmation à définir en fonction du projet d'extension de la clinique - 2023 : études préliminaires
Requalification Chemin de l'aérodrome Zone du Saluant	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	- Programme et chiffrage à définir
Schéma directeur des eaux pluviales	760 K€	760 K€	250 K€	510 K€	- Coût estimé du schéma budgété sur 3 ans - Programme de travaux à définir
Réhabilitation galerie ruisseau Cours Brillier	380 K€	380 K€	180 K€	200 K€	- Réalisation en 2023 et 2024
Redimensionnement ponts du Joux et du Maras	460 K€	460 K€	0	460 K€	- Programmation à définir à compter de 2024

Libellé de l'opération	Coût de l'opération		Montant à budgéter en 2023	Montant à budgéter exercices suivants	Observations
	Montant brut ttc	Montant net ttc après financements externes			
Rénovation piscine de Loire sur Rhône	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	90 K€	<i>A définir</i>	- Programme à définir - 2023 : AMO et accessibilité PMR
Rénovation piscine de Villette de Vienne	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	40 K€	<i>A définir</i>	- Programme à définir - 2023 : AMO
Soutien au remplacement des foyers bois	324 K€	162 K€	108 K€	216 K€	- Estimatif pour 110 foyers - Financement ADEME 50%
Conteneurs enterrés Vienne et centres-bourgs	6 090 K€	6 090 K€	765 K€	1 950 K€	- Poursuite du déploiement sur la base du programme arrêté à Vienne et en fonction de l'avancement des projets centres-bourgs des communes
Apport volontaire restes alimentaires	320 K€	220 K€	140 K€	180 K€	- Financement ADEME
Extension déchèterie Ampuis	530 K€	530 K€	65 K€	400 K€	- Estimatif avant AVP
Déchèterie pour les professionnels	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	- Recherche du site d'implantation en cours
Projet ressourcerie	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	30 K€	<i>A définir</i>	- 2023 : études AMO
Rénovation énergétique Antarès	1 200 K€	<i>A définir</i>	120 K€	1 080 K€	- Estimatif avant AVP - Financements externes à solliciter
Rénovation énergétique divers bâtiments	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	130 K€	<i>A définir</i>	- Programme à définir - 2023 : premières interventions et AMO
Interventions sur crèches existantes (mise aux normes et rénovation énergétique)	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	1 040 K€	<i>A définir</i>	- Premières actions en 2023 - Programme en cours de définition - Financements à solliciter (CAF, Départements,...)
Mise en œuvre schéma directeur numérique dans les écoles	1 500 K€	1 140 K€	380 K€	1 120 K€	- Chiffrage « estimation haute » - Financements attendus dans le cadre d'un appel à projet

5.2 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS SUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

(montants en K€) :

Libellé de l'opération	Coût de l'opération		Montant à budgéter en 2023	Montant à budgéter exercices suivants	Observations
	Montant brut ttc	Montant net ttc après financements externes			
Réaménagement du cours Brillier dans le cadre du PDM	7 165 K€	2 090 K€	840 K€	6 165 K€	- Estimation programme - Financements attendus : Vienne, Région, Département, Agence de l'eau...
Halte ferroviaire de Reventin-Vaugris	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	100 K€	<i>Pour mémoire</i>	- Programme à définir - 2023 : études
Acquisition de 4 bus à hydrogène	2 200 K€	1 800 K€	200 K€	2 000 K€	- Option acquisition par l'Agglo de 4 exemplaires rétrofités, - Coûts provisoires - Financement attendu de l'ADEME
Réaménagement gare routière Allobroges	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	- Programmation à définir
Poursuite conversion énergétique plateforme mobilité	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	- Programme à définir
Aménagement P+R gare d'Estressin	720 K€	A définir	60 K€	660 K€	- Estimation programme - Financements à solliciter
Aménagement P+R Boulevard Pacatianus	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	20 K€	<i>Pour mémoire</i>	- Programmation et coût à définir

5.3 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS SUR LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES ECONOMIQUES ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (montants en K€) :

Libellé de l'opération	Coût de l'opération		Montant à budgéter en 2023	Montant à budgéter exercices suivants	Observations
	Montant brut ht	Montant net ht après financements externes			
Zone du Trye (Site Logistirail)	3 180 K€	1 700 K€	500 K€	2 350 K€	- Estimation avant AVP - Financements attendus 1,5 M€
Requalification zone de l'Ision	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	- En cours de définition
Aménagement ZA du plateau à Trèves	1 400 K€	1 400 K€	700 K€	300 K€	- Estimation programme valeur 2020

5.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS SUR LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

(montants en K€) :

Libellé de l'opération	Coût de l'opération		Montant à budgéter en 2023	Montant à budgéter exercices suivants	Observations
	Montant brut ht	Montant net ht après financements externes			
Schéma directeur assainissement	1 600 K€	1 100 K€	800 K€ (BP+BS)	750 K€	- Financements attendus de l'Agence de l'eau et du Département de l'Isère
Redimensionnement collecteur de transit Gère et bassins d'orage (opération conjointe avec BIC raccordement STEP)	4 000 K€	4 000 K€	191 K€	3 800 K€	- Montant reste à charge de l'Agglo sur sa compétence propre
Renforcement collecteur Sévenne	840 K€	840 K€	340 K€	440 K€	- Coût parti, démarrage des travaux prochainement
Raccordement Eyzin Pinet à STEP Vienne sud	2 270 K€	2 270 K€	320 K€	596 K€	- Travaux en cours
Optimisation énergétique STEP Vienne sud	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	- Coût et programme à définir
Travaux schéma directeur système d'assainissement de Chasse sur Rhône	1 923 K€	1 923 K€	35 K€	1 800 K€	- Estimation programme
Nouvelle STEP Les Haies	1 160 K€	860 K€	610 K€ (BP+BS)	490 K€	- Financements sollicités Agence de l'eau et Département
Réhabilitation postes relevage Vienne	530 K€	530 K€	0	500 K€	- Programme en cours de définition
Réhabilitation STEP Longes Dizimieux	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	25 K€	<i>Pour mémoire</i>	- Programme à définir
Réhabilitation galerie réseau d'assainissement cours Brillier	250 K€	250 K€	125 K€	125 K€	- Travaux sur 2023 et 2024
Réhabilitation galerie réseau d'eau potable cours Brillier	880 K€	880 K€	440 K€	440 K€	- Travaux sur 2023 et 2024
Réhabilitation réseaux centre bourg Septème	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	10 K€	<i>Pour mémoire</i>	- Programme à définir
Schéma directeur eau potable	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	- Consultation en cours
Cofinancement du forage des Bielles	715 K€	715 K€	360 K€	355 K€	- Maîtrise d'ouvrage BIC
Réhabilitation des ouvrages de production Gémens	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Pour mémoire</i>	- Programme à définir

6 - LA GESTION DE LA DETTE

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion d'une présentation de la situation de l'endettement de la collectivité. Celle-ci est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immobilier entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable	Total
Encours de la dette au 1/1/2022	36 068 774 €	1 598 711 €	335 667 €	478 634 €	15 108 398 €	5 643 970 €	59 234 154 €
Encours de la dette au 1/1/2023	38 185 238 €	1 913 090 €	289 667 €	411 329 €	15 167 886 €	5 130 218 €	61 097 427 €
Encours à taux fixe 2023	25 309 175 €	988 111 €	0 €	411 329 €	13 264 316 €	4 717 235 €	44 690 167 €
Encours à taux variable 2023	12 876 062 €	924 979 €	289 667 €	0 €	1 903 570 €	412 983 €	16 407 260 €
Annuité 2022	4 754 982 €	205 918 €	50 082 €	85 309 €	1 687 669 €	824 684 €	7 608 644 €
Annuité 2023 (prévisionnelle)	5 217 000 €	253 000 €	57 000 €	85 000 €	1 680 000 €	781 000 €	8 073 000 €
Taux d'intérêt moyen 2023	2,24%	2,14%	4,41%	3,94%	2,36%	3,80 %	

Durée de remboursement = encours / épargne brute	5 ans et 9 mois	2 ans et 2 mois	1 an et 1 mois	4 ans et 9 mois	7 ans et 1 mois	2 ans et 8 mois	

Commentaires :

- L'encours global de la dette s'élèvera à 61,1 M€ au 1^{er} janvier 2023, contre 59,2 M€ au 1^{er} janvier 2022. En 2022, l'Agglo aura remboursé 6,3 M€ de capital et contracté 7 M€ d'emprunts nouveaux. L'endettement à périmètre constant n'évolue donc que modérément (+ 0,7 M€), mais il faut ajouter notamment les emprunts récupérés dans le cadre du transfert des piscines de Villette de Vienne et de Loire sur Rhône.
- L'annuité prévisionnelle est orientée à la hausse en 2023 par rapport en 2022 compte tenu de cette dette supplémentaire, des taux d'intérêt en augmentation, des nouveaux prêts qu'il est prévu de souscrire au cours du prochain exercice et de la reprise d'un emprunt dans le budget annexe de l'eau potable, suite à la dissolution du syndicat intercommunal des eaux Gerbey-Bourrassonnes.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Elle est peu exposée au risque de taux grâce à une proportion favorable d'emprunts à taux fixe (73 % du total) par rapport aux emprunts à taux variable (27 % du total).
- Cette caractéristique permet de maintenir le coût de la dette à un niveau raisonnable, avec des taux d'intérêt moyens qui oscillent entre 2,14 % et 4,41 % selon les budgets.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « encours de la dette/épargne brute » reste globalement stable. Elle se situe toujours en deçà des 12 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

7 - LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LES COMMUNES

Parallèlement au débat d'orientation budgétaire, le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance de la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec les communes.

Pour mémoire, suite à la fusion en 2018 de ViennAgglo et de la communauté de communes de la Région de Condrieu, Vienne Condrieu Agglomération a poursuivi les actions de mutualisation mises en place par ces deux intercommunalités, chacune ayant adopté un schéma de mutualisation pour la durée du mandat conformément au CGCT. Certaines mutualisations ont également été étendues à l'ensemble des communes membres de la nouvelle Agglomération.

A ce jour les principaux objectifs du schéma de mutualisation de l'Agglo sont les suivants :

- Développer la mutualisation des achats et les groupements de commandes,
- Développer les modules d'assistance de l'Agglomération en direction des communes,
- Avancer sur le chemin de la constitution de services communs (services partagés entre l'Agglomération et une ou plusieurs communes membres).

Point sur les mutualisations en cours à ce jour :

- **Trois services communs mis en place :**
 - o Service commun de la commande publique Agglo/Ville de Vienne
 - o Service commun d'archives Agglo/Ville de Vienne
 - o Service commun animation information jeunesse.

Ce dernier service commun, créé le 1^{er} janvier 2020, est porté par l'Agglomération et concerne les communes d'Ampuis, de Condrieu, d'Echalas, de Les Haies, de Loire-sur-Rhône, de Longes, de Sainte-Colombe, de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, de Saint-Romain-en-Gier, de Trèves et de Tupin-et-Semons. La commune de Saint-Romain-en-Gal a intégré le service commun en 2022.

- **Mutualisations étendues à l'ensemble des communes de la nouvelle Agglomération :**
 - o **Mutualisation des achats :** 8 groupements de commandes sont en cours avec les communes qui ont souhaité adhérer à ces groupements.
 - o **Assistance du service commun de la commande publique et mutualisation de la plateforme de dématérialisation :** convention proposée à l'ensemble des communes de l'Agglo (22 conventions signées sur la nouvelle période 2020-2026) ainsi qu'à Jazz à Vienne et l'Office de Tourisme pour l'assistance du service commun et la mutualisation de la plateforme de dématérialisation AWS de l'Agglo (profil acheteur).
 - o **Assistance du service commun d'archives** qui permet aux communes de respecter leurs obligations réglementaires en matière d'archivage, de les accompagner dans l'évolution numérique et de permettre une valorisation du patrimoine écrit de la commune. 19 communes ont signé une convention sur la nouvelle période 2020-2026.
 - o **Assistance du Système d'Information et Télécommunication (SIT) :** l'Agglomération prend en charge l'informatique des communes (prise en charge complète). Cette assistance fait l'objet, via une convention, d'une participation forfaitaire annuelle en fonction de la taille du parc de la commune. 13 communes ont signé une convention sur la nouvelle période 2020-2026 contre 4 communes auparavant. L'Agglomération a créé un poste supplémentaire à temps complet pour répondre à l'augmentation du nombre de communes adhérentes à cette mutualisation.

- **Assistance maintenance patrimoine Jazz à Vienne** : l'Agglomération met à disposition de l'EPIC Jazz à Vienne son service Maintenance Patrimoine pour assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment de la maison du festival, bureau de Jazz à Vienne.
- **Assistance du service politiques territoriales** : accompagnement de toutes les communes membres qui le souhaitent dans le montage des dossiers de subventions : contrats avec l'Etat, la Région et le Département...
- **Assistance du service SIG** avec notamment la mise à disposition gratuite du logiciel de l'Agglo "GEO" (SIG Web).
- **Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes** : le service instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des 30 communes et met à disposition le guichet numérique des autorisations d'urbanisme et des DIA, de même que le logiciel d'instruction. Il prend ainsi en charge la dématérialisation complète des autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2022.
- **Biens partagés** : mise à disposition gratuite de matériel de cérémonie et matériel mécanique aux communes qui en font la demande.
- **Mutualisation d'un logiciel d'accompagnement à la fiscalité locale « C MAGIC »** : l'Agglomération a souscrit l'abonnement au logiciel et le mutualise avec les communes, leur permettant de bénéficier de ce logiciel à tarif réduit.
- **Organisation de réunions avec les DGS et secrétaires de mairies.**
- **Voirie** : mise à disposition partielle des services communaux pour l'entretien des voiries communautaires.
- **Zones d'activité économique (ZAE)** : entretien et mise à disposition partielle des services communaux (communes ex ViennAgglo concernées)
- **Environnement – déchets** : mise à disposition partielle des services communaux issus de la CCRC pour la gestion des équipements liés à la collecte des déchets (entretien, livraison et maintenance des bacs roulants, nettoyage des plateformes et enlèvement des dépôts sauvages autour des PAV). Une réflexion a été engagée sur l'organisation à mettre en œuvre à l'échelle de l'ensemble du territoire, plusieurs scénarios sont à l'étude et devront être arbitrés en 2023.

8 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

(en application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015)

1 – STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION : ORGANISATION DES SERVICES ET ORGANIGRAMME GENERAL

- **L'organisation des services de VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION est composée de 14 directions coordonnées par quatre pôles (postes actuellement pourvus) :**
 - Le Pôle Ressources :
 - Direction des Finances : 6 postes
 - Direction des Ressources humaines : 14 postes (y compris archives et accueil)
 - Direction des Systèmes d'information et télécommunications : 9 postes
 - Le Pôle Solidarités :
 - Direction de la Cohésion sociale : 27 postes (y compris service commun jeunesse)
 - Direction de la Petite enfance : 163 postes
 - Le Pôle Stratégie et Développement Territorial :
 - Unité de gestion et direction du pôle : 2 postes
 - Direction de l'Economie : 6 postes
 - Direction de l'Aménagement urbain : 19 postes (dont 7,5 postes ADS)
 - Direction des politiques territoriales : 3 postes
 - Le Pôle Ingénierie Technique et Urbaine :
 - Unité de gestion et direction du Pôle : 4 postes
 - Direction de la Voirie et infrastructures : 15 postes
 - Direction des Transports et mobilités : 7 postes
 - Direction de l'Environnement : 52 postes
 - Direction des Equipements sportifs : 34 postes
 - Direction de la Maîtrise d'ouvrage et de la Commande publique : 11 postes
 - Direction de la Maintenance du patrimoine : 7 postes
 - Direction du Cycle de l'eau : 55 postes
- **Sont rattachés à la Direction Générale :**
 - Le Secrétariat général : 3 postes
 - La direction de la Communication : 5 postes
 - Les missions Expertises internes : 2 postes
 - Le Cabinet des élus : 1 poste
- **Les effectifs (agents permanents) :**

L'Agglo comptera 483 postes permanents au 1^{er} janvier 2023, dont 367 titulaires, 79 contractuels et 37 postes vacants, contre 469 au 1^{er} janvier 2022. Cette progression traduit la mise en œuvre des politiques communautaires. En 2023, elle correspond pour l'essentiel à des créations de postes dans les piscines, plus particulièrement en lien avec l'extension du stade nautique à Saint Romain en Gal.

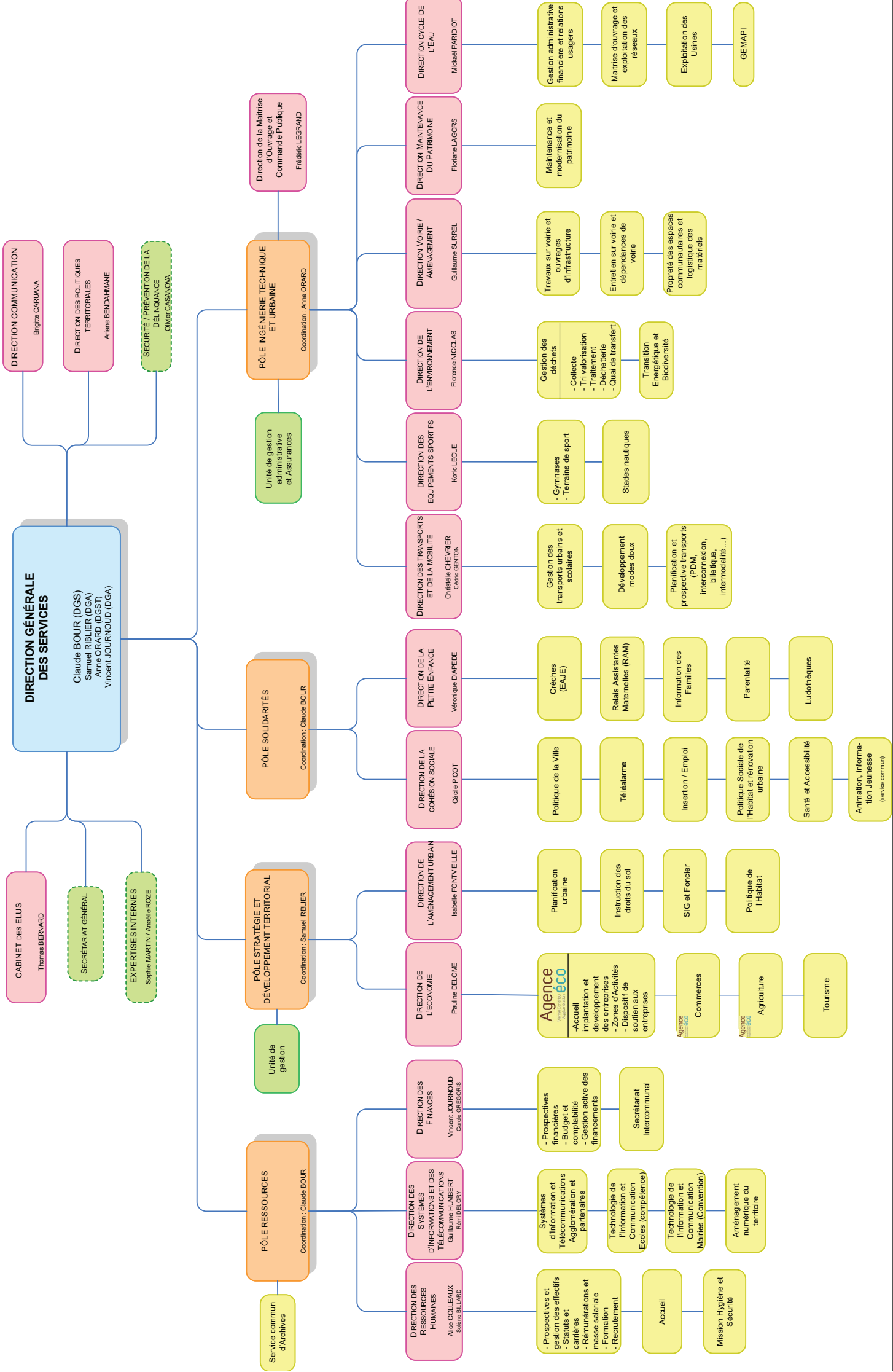
Les agents en fonction se répartissent selon leur catégorie de la manière suivante :

 - Catégorie A : 73 titulaires et 26 contractuels,
 - Catégorie B : 99 titulaires et 36 contractuels,
 - Catégorie C : 195 titulaires et 17 contractuels.

- **Le temps de travail :**

Le temps de travail annuel à Vienne Condrieu Agglomération est de 1607 heures. L'essentiel des agents effectue 36 heures hebdomadaires avec 5 jours de RTT (jour de solidarité déduit). Certains cadres sont astreints à dépasser ce temps hebdomadaire (base 39 heures) et bénéficient de 22 jours de RTT supplémentaires (délibération du 27 juin 2018).

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION 2022



2– LES DEPENSES DE PERSONNEL : LA MASSE SALARIALE PAR GRANDES DIRECTIONS (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

	BP 2022	BP 2023				TOTAL
		TI	NBI	Primes	Charges	
Direction générale et services rattachés	682 000 €	443 700 €	9 400 €	147 700 €	239 300 €	840 100 €
Ressources (RH, assurances, archives, etc.)	963 000 €	541 600 €	14 500 €	113 900 €	272 300 €	942 300 €
Finances	290 000 €	164 400 €	2 100 €	42 300 €	89 200 €	298 000 €
Systèmes d'informations et télécommunications	399 000 €	211 200 €	4 900 €	85 100 €	117 700 €	418 900 €
PSDT : direction et unité de gestion	132 000 €	73 400 €	3 000 €	19 600 €	40 600 €	136 600 €
Economie	301 000 €	173 300 €	4 200 €	48 500 €	93 700 €	319 700 €
Aménagement	978 000 €	561 800 €	9 200 €	161 900 €	316 400 €	1 049 300 €
Petite enfance	6 972 000 €	4 307 500 €	86 600 €	779 200 €	2 353 400 €	7 526 700 €
Téléalarme	270 000 €	158 400 €	4 400 €	35 600 €	87 900 €	286 300 €
Cohésion sociale	856 000 €	506 600 €	700 €	131 700 €	286 400 €	925 400 €
PITU : direction et unité de gestion	534 000 €	299 900 €	4 100 €	85 700 €	163 700 €	553 400 €
Transports	361 000 €	214 100 €	2 400 €	68 200 €	117 600 €	402 300 €
Voirie	749 000 €	434 100 €	12 100 €	99 600 €	232 900 €	778 700 €
Cycle de l'eau (assainissement, eau potable, GEMAPI)	2 378 000 €	1 449 600 €	25 900 €	393 400 €	792 200 €	2 661 100 €
Maîtrise d'ouvrage et maintenance du patrimoine	427 000 €	262 100 €	5 700 €	78 400 €	146 400 €	492 600 €
Gestion des déchets	2 197 000 €	1 356 300 €	15 800 €	306 200 €	746 600 €	2 424 900 €
Environnement et développement durable	133 000 €	68 600 €	900 €	26 300 €	42 100 €	137 900 €
Equipements sportifs	1 843 000 €	1 015 300 €	11 800 €	186 600 €	555 100 €	1 768 800 €
TOTAL	20 465 000 €	12 241 900 €	217 700 €	2 809 900 €	6 693 500 €	21 963 000 €

3– LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	BP 2022	BP 2023
Budget formation	97 000 €	97 000 €
Politique sociale du personnel (CNAS, Amicale, tickets restaurants, chèques vacances, etc.)	474 000 €	480 000 €
Autres dépenses centralisées (handicap, médecine du travail, insertions, indemnités régisseurs, etc.)	104 000 €	122 000 €
TOTAL	675 000 €	699 000 €

9 - ANNEXE : ETAT DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES

En application de l'article L5211-12-1 du code général des collectivités territoriales créé par la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein ou dans tout syndicat ou société locale. Cet état doit être communiqué aux conseillers communautaires, chaque année, avant l'examen du budget.

Membres du conseil communautaire de l'Agglo Mandat 2020 2026		Indemnités mensuelles brutes en €						
		Vienne Condrieu Agglomération	Syndicat mixte des Rives du Rhône (SCOT)	Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)	Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)	Syndicat des eaux Septème, Luzinay, Oytier, Saint Just Chaleyssin, Chaponnay	Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud (SMEP RHONE SUD)
Président	Thierry KOVACS	1 304,27 €	601,81 €					
Vice-présidents	Claudine PERROT-BERTON	941,97 €	601,81 €					
	Denis PEILLOT	941,97 €						
	Martine FAITA	941,97 €						
	Christophe BOUVIER	941,97 €						
	Annick GUICHARD	941,97 €						
	Philippe MARION	941,97 €						
	Virginie OSTOJIC	941,97 €				435,76 €		
	Nicolas HYVERNAT	941,97 €						
	Alain CLERC	941,97 €					681,52 €	
	Christian JANIN	941,97 €						
	Frédéric BELMONTE	941,97 €						
	Richard BONNEFOUX	941,97 €						
	Christophe CHARLES	941,97 €						
Luc THOMAS	941,97 €	601,81 €	505,62 €					
Max KECHICHIAN	941,97 €							
Autres membres du bureau	Christian BOREL	529,76 €						
	Lucien BRUYAS	529,76 €						
	Martin DAUBREE	529,76 €			363,66 €	174,30 €		
	Marc DELEIGUE	529,76 €						
	Fabien KRAEHN	529,76 €						
	Guy MARTINET	529,76 €						1 086,89 €
	Alain ORENGIA	529,76 €						
	Christian PETREQUIN	529,76 €						
	Isidore POLO	529,76 €						
	Jean PROENÇA	529,76 €						
	Lévon SAKOUNTS	529,76 €						
	Thierry SALLANDRE	529,76 €						
	Maryline SILVESTRE	529,76 €						
	Jean TISSOT	529,76 €						
Charles TODARO	529,76 €							
Evelyne ZIBOURA	529,76 €							
Autres conseillers communautaires	Erwann BINET							
	Jacques BOYER							
	Dalila BRAHMI							
	Michèle CEDRIN							
	Pierre-Marie CHARLEMAGNE							
	Jean-Yves CURTAUD							
	Patrick CURTAUD							
	Florence DAVID							
	Hilda DERMIDJIAN							
	Annie DUTRON							
	Anny GELAS							
	Jean-Claude LUCIANO							
	Catherine MARTIN							
	Daniel PARAIRE							
	Brigitte PHAM-CUC							
	Jean-Paul PHILY							
	Sophie PORNET							
	Dominique ROUX							
Béatrice TRANCHAND								

Autres syndicats dont l'Agglo est membre mais dans lesquels les élus communautaires n'ont pas d'indemnité :

- Pôle métropolitain et Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT) : aucune indemnité prévue

- Syndicat pour la station d'épuration de Givros (SYSEG), Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG), Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY), Syndicat des eaux Gerbey Bourrassonnes : aucun élu communautaire de l'Agglo concerné par les indemnités versées par le syndicat